

Fellu, 31.10.57.

M. Ruedi

443

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL

23. Okt. 1951

22.10.

DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE FÉDÉRALE

*Mus en parler
sup.*

Zurich, le 20 octobre 1951.

Département Politique Fédéral
Organisations internationales

B E R N E

POLITISCHES DEPARTMENT
009320 23. OKT. 1951
REF. <i>E. 1. 3. 30. A</i>

Monsieur le Ministre,

Vous vous souvenez qu'en date du 15 décembre 1950, le Directeur du "Development Board" népalais nous avait annoncé que le Gouvernement de Katmandu était disposé à prévoir un crédit de 200.000 roupies pour 1951 et d'un montant égal pour 1952, en vue de financer l'établissement à Katmandu d'un Comité suisse pour l'Assistance technique au Népal. La constitution de ce "Swiss Advisory Board" avait été suggérée par M. W. CUSTER, chef du groupe d'experts suisses séjournant alors au Népal.

Lors de la séance du 2 mars 1951 de la Commission de Coordination pour l'Assistance technique, il est apparu qu'il était impossible de prévoir la création d'un tel organisme, sur la base prévue par M. CUSTER (groupe de spécialistes comptant 10 à 12 personnes). L'action entreprise par le "Swiss Nepal Forward Team" ne peut donc être poursuivie, pour le moment, sur le plan bilatéral, que par l'envoi de quelques experts seulement, à savoir le Dr. et Madame ZWINGLI, M. HAUSER, ingénieur-topographe, et, à titre de géologue officiel du Gouvernement népalais, M. HAGEN.

La coopération envisagée par M. CUSTER ne pouvant être réalisée dans toute son ampleur, il nous semble nécessaire qu'un accord de base soit conclu entre le Gouvernement du Népal et un organisme suisse, par exemple la Commission de Coordination pour l'Assistance technique. Les autorités de Katmandu auraient ainsi la garantie qu'à défaut d'être réunis dans le "Swiss Advisory Board" et d'être aussi nombreux que M. CUSTER l'avait espéré, les spécialistes suisses travailleraient conformément à des directives générales. Nous pensons qu'elles seraient amenées par là à confirmer leur offre de décembre 1950.

Dans l'accord auquel nous pensons, et dont vous trouverez ci-joint un projet, les responsabilités et les charges de chaque partie seraient énoncées. Du côté suisse, on ne peut guère prévoir que la mise à disposition de spécialistes qualifiés et la responsabilité de ceux-ci devant la Commission de Coordination. Nous avons toutefois envisagé un article relatif à la recherche de moyens financiers complémentaires au crédit népalais.

Nous serions heureux de connaître votre opinion quant à

- 1) l'opportunité de conclure un tel accord et quant au choix de
- 2) l'organisme suisse qualifié pour le signer. Il nous serait en
- 3) outre utile d'avoir votre avis au sujet du texte lui-même.

1. conseil AF. Pol et éval. M. Leger à New Delhi.
2. " " "



LE PRÉSIDENT DU CONSEIL
- 2 -
DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE FÉDÉRALE

Nous adressons une copie de la présente lettre à M. ZIPFEL, Délégué aux possibilités de travail, en lui demandant ce qu'il pense de l'accord, et en particulier des dispositions concernant les obligations de la Suisse.

Le cas échéant, nous soumettrons ensuite le projet aux autres membres de la Commission de Coordination, puis, s'il rencontrerait leur approbation, nous le ferions tenir au Gouvernement népalais, par les bons soins de la Légation de Suisse en Inde. A titre de programme de travail pour 1951/52, nous mentionnerions le nom et la sphère d'activité des spécialistes suisses mentionnés plus haut.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, avec nos remerciements anticipés pour toute l'attention que vous voudrez bien accorder à notre demande, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Le Président du Conseil
de l'Ecole Polytechnique Fédérale :

Calluau

Président de la Commission de Coordination
pour l'Assistance technique

Annexes: 2 exemplaires du projet d'accord,
dont l'un pour transmission éventuelle à
la Division des Affaires Politiques du
D.P.F.

Nous serions heureux de connaître votre opinion quant à l'opportunité de conclure un tel accord et quant au choix de l'organisme suisse qualifié pour le réaliser. Il nous serait en outre utile d'avoir votre avis sur le projet de texte joint.